

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :
OBJET :

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES
AJUSTEMENTS TARIFAIRES DES PISCINES EN REGIE

- Total : 56** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt juin, s'est assemblé à l'Espace René Fallet, 29 bis avenue Jean Jaurès à Crosne (91560) sous la présidence de François DUROVRAY.
- Présents : 39** Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Eric BASSET ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Thomas CHAZAL ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD ; Jocelyne FALCONNIER ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM
- Représentés : 15** Gabin ABENA représenté par Thomas CHAZAL ; Monique BAILLOT représentée par Faten BENAHMED ; Thierry BATTESTI représenté par Faten HIDRI ; Christophe CARRERE représenté par François GUIGNARD ; Céline CIEPLINSKI représentée par Eric BASSET ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG ; Christine GARNIER représentée par Pascal ODOT ; Colette KOEBERLE représentée par Dominique DEVERNOIS ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE représenté par Richard PRIVAT ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Valérie RAGOT représentée par Bruno GALLIER ; Laurent ROUSSET représenté par Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON ; Fouad SARI représenté par Joël GRUERE
- Absents : 2** Sylvie DONCARLI ; Christina PEDRI

2024-047

SECRETAIRE DE SEANCE
Richard PRIVAT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

DELIBERATION

2024-047	AJUSTEMENTS TARIFAIRES DES PISCINES EN REGIE
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la tarification existante pour les personnes porteuses de handicap dans les piscines en régie,

CONSIDERANT qu'à la suite d'une erreur matérielle, la tarification n'a pas évolué pour les personnes extérieures au territoire,

CONSIDERANT la précision de la catégorie ciblant les personnes porteuses d'une carte mobilité inclusion « invalidité »,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Culture et Sport, monde associatif et démocratie locale entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 voix s'abstenant ((C. CIEPLINSKI (pouvoir à E. BASSET), C. CARRERE (pouvoir à F. GUIGNARD), F. GUIGNARD, E. BASSET)

Article 1^{er} : APPROUVE les modifications de la tarification existante des piscines communautaires en régie comme suit :

- Application de la gratuité pour les personnes en situation de handicap domiciliées sur le territoire, sur présentation d'une CARTE MOBILITE INCLUSION avec mention « invalidité » délivrée par les MDPH ainsi que d'un justificatif de domicile.
- 4.30€ pour les personnes en situation de handicap qui ne sont pas domiciliées sur le territoire, sur présentation d'une CARTE MOBILITE INCLUSION avec mention « invalidité » délivrée par les MDPH ainsi que d'un justificatif de domicile.

Pour les piscines de BRUNOY et MONTGERON :

TARIFS	CAVYVS	HORS CAVYVS
Entrée plein tarif	4,30 €	6,50 €
Entrée tarif réduit : enfants de 5 à 17 ans ; étudiants (sur présentation d'une carte étudiant) ; bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ; bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) ; séniors + 65 ans	3 €	4,30 €
Gratuité : enfants de moins de 5 ans ; personne handicapée (titulaire d'une carte Mobilité inclusion avec mention « invalidité ») et son accompagnateur (si mentionné sur la carte et limité à un accompagnateur)	0 €	4,30 €
Forfait 12 entrées tarif réduit (valable 1 an)	30 €	43 €
Forfait 12 entrées plein tarif (valable 1 an)	43 €	65 €
Forfait annuel entrée tarif réduit	130 €	210 €
Forfait annuel entrée plein tarif	180 €	280 €
Séance enseignement natation scolaire	0 €	80 €
Location ligne d'eau (1h)	25 €	45 €
Séance activité (aquabike, aquagym, etc...)	11,90 €	14,90 €
Forfait trimestre activités	90 €	140 €
Forfait annuel activités	240 €	400 €
Forfait mensuel activités	30 €	50 €
Forfait annuel 2 ^{ème} activité	120 €	200 €
Forfait trimestre 2 ^{ème} activité	45 €	70 €
Forfait mensuel 2 ^{ème} activité	15 €	25 €
Ecole de natation / année	160 €	280 €
Ecole de natation / trimestre	60 €	90 €
Bébé nageur/jardin aquatique	10 €	13 €
Forfait 12 séances bébé nageur (valable 1 an)	100 €	130 €
Sport-santé 6 mois	70 €	110 €
Forfait 1 an sport-santé	140 €	220 €
Dispositif « Tous à l'eau »	5 €	10 €
Entrée « Piscine en fête »	0 €	0 €
Forfait location bassin ½ journée	350 €	350 €
Forfait location bassin journée	600 €	600 €
Nouvelle carte en cas de perte ou vol	3 €	3 €

Pour les piscines de DRAVEIL, EPINAY-SOUS-SENART et VIGNEUX-SUR-SEINE :

TARIFS	CAVYVS	HORS CAVYVS
Entrée plein tarif	3,20 €	5,70 €
Entrée tarif réduit : enfants de 5 à 17 ans ; étudiants (sur présentation d'une carte étudiant) ; bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ; bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) ; séniors + 65 ans	2 €	4,30 €
Gratuité : enfants de moins de 5 ans ; personne handicapée (titulaire d'une carte Mobilité inclusion avec mention « invalidité ») et son accompagnateur (si mentionné sur la carte et limité à un accompagnateur)	0 €	4,30 €
Forfait 12 entrées plein tarif (valable 1 an)	32 €	55 €
Forfait 12 entrées tarif réduit (valable 1 an)	20 €	43 €
Forfait annuel entrée tarif réduit	90 €	110 €
Forfait annuel entrée plein tarif	140 €	200 €
Séance enseignement natation scolaire	0 €	80 €
Location ligne d'eau (1h)	20 €	40 €
Séance activité (aquabike, aquagym, etc...)	11,90 €	14,90 €
Forfait trimestre activités	90 €	140 €
Forfait annuel activités	240 €	400 €
Forfait annuel 2 ^{ème} activité	120 €	200 €
Forfait trimestre 2 ^{ème} activité	45 €	70 €
Dispositif « Tous à l'eau »	5 €	10 €
Entrée « piscine en fête »	0 €	0 €
Sport-santé	7 €	11 €
Sport-santé / 6 mois	70 €	110 €
Forfait location bassin ½ journée	350 €	350 €
Forfait location bassin journée	600 €	600 €

Article 2 : APPLIQUE l'ensemble de ces tarifs à compter du 10 juillet 2024.

Fait et délibéré, le jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUORVAY

Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Conseil départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par
François DUORVAY
Date de signature : 03/07/2024
Qualité : Président



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AJUSTEMENTS TARIFAIRES DES PISCINES EN REGIE

Date de transmission de l'acte : 03/07/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/07/2024

Numéro de l'acte : DCC2024-047 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240627-DCC2024-047-DE

Date de décision : 27/06/2024

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires